

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) n°1907/2006 et ses amendements

---

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **AQUAPOLYM 1010**

Type de produit : Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Agent de procédé pour applications industrielles.

Utilisations déconseillées : Aucun(e).

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Aquapolym  
9. rue Maréchal de Lattre de Tassigny  
88130 Charmes  
France

Téléphone : +33.(0)3.29.36.57.18

Télécopie : +33.(0)3.29.36.57.18

Adresse e-mail: aquapolym@orange.fr

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence (24h/24) : +33.(0)3.29.36.57.18

Centre antipoison : ORFILA : 01 45 42 59 59 (INRS) (24/24, 7/7)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 :

Non classé.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008 :

Pictogramme(s) de danger : Aucun(e).

Mention d'avertissement : Aucun(e).

Mentions de danger : Aucun(e).

Conseils de prudence : Aucun(e).

Éléments complémentaires : Aucun(e).

### 2.3. Autres dangers

Les poudres humides et les solutions peuvent occasionner des conditions extrêmement glissantes.

Évaluation PBT et vPvB :

Pas PBT ou vPvB selon les critères de l'annexe XIII de REACH.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable, ce produit est un mélange.

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

Ne contient pas de substances dangereuses à signaler.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

*Inhalation :*

Amener la victime à l'air libre. Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

*Contact avec la peau :*

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

*Contact avec les yeux :*

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation persistante des yeux, consulter un médecin.

*Ingestion :*

Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

La poudre peut provoquer une irritation locale dans les plis de la peau ou sous des vêtements serrés. Irritation modérée des yeux en raison des effets que tous les produits particuliers ont sur les conjonctives.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune raisonnablement prévisible.

*Autres informations :*

Les poudres humides et les solutions peuvent occasionner des conditions extrêmement glissantes.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés:*

Eau. Eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre sèche.

Attention ! Les poudres humides et les solutions peuvent occasionner des conditions extrêmement glissantes.

*Moyens d'extinction inappropriés :*

Aucun à notre connaissance.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

*Produits de décomposition dangereux:*

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de : oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), oxydes de carbone (CO<sub>x</sub>).

Ammoniacque (NH<sub>3</sub>). Du cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique) peut être produit en cas de combustion dans une atmosphère pauvre en oxygène.

### 5.3. Conseils aux pompiers

*Mesures de protection:*

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

*Autres informations:*

Les poudres humides et les solutions peuvent occasionner des conditions extrêmement glissantes.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

*Précautions individuelles :*

Les poudres humides et les solutions peuvent occasionner des conditions extrêmement glissantes.

*Équipement de protection :*

Porter un équipement de protection individuelle adéquat (voir Section 8, Contrôle de l'exposition/Protection individuelle).

*Procédures d'urgence :*

Eloigner les personnes des flaques/fuites. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Comme pour tout produit chimique, ne pas déverser dans les eaux de surface.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

*Petits déversements :*

Ne pas rincer à l'eau. Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

*Gros déversements :*

Ne pas rincer à l'eau. Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

*Résidus :*

Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage; RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle; RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination;

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage*7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger*

Les poudres humides et les solutions peuvent occasionner des conditions extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle.

*7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités*

Conserver dans un endroit sec. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.  
Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

*7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)*

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle*8.1. Paramètres de contrôle*

*Limites nationales d'exposition professionnelle :*  
Aucun à notre connaissance.

*Dose dérivée sans effet (DNEL)/Dose dérivée d'effet minimal (DMEL)*  
Aucun à notre connaissance.

*Concentration prédite sans effet (PNEC)*  
Aucun à notre connaissance.

*8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés :*

Aspiration locale en cas de poussières, la ventilation naturelle est suffisante en l'absence de poussières.

*Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :**a) Protection des yeux/du visage :*

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Utilisez un équipement de protection oculaire testé et approuvé selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (USA) ou EN 166 (UE).

*b) Protection de la peau :*

*i) Protection des mains :* Gants en PVC ou autre matière plastique. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

*ii) Autres:* Vêtements de travail protégeant les bras, les jambes et le corps. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.

*c) Protection respiratoire :*

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Dans le cas où la concentration de la poudre, au poste de travail, dépasse 10 mg/m<sup>3</sup> le masque anti-poussière est recommandé. Utilisez des respirateurs et des composants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (US) ou CEN (UE).

*d) Conseil supplémentaire :*

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

*Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :*

Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques*9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles*

<i>a) Apparence :</i>	Solide granulaire, blanc.
<i>b) Odeur :</i>	Aucun(e).
<i>c) Seuil olfactif :</i>	Non applicable.
<i>d) pH :</i>	5 - 9 @ 5 g/L (Voir la fiche technique ou les spécifications du produit pour une valeur plus précise, si disponible)
<i>e) Point de fusion/point de congélation :</i>	> 150°C
<i>f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</i>	Non applicable.
<i>g) Point d'éclair :</i>	Non applicable.
<i>h) Taux d'évaporation :</i>	Non applicable.
<i>i) Inflammabilité (solide, gaz) :</i>	Donnée non disponible.
<i>j) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité :</i>	Ne devrait pas créer des atmosphères explosives.
<i>k) Pression de vapeur :</i>	Non applicable.
<i>l) Densité de vapeur :</i>	Non applicable.
<i>m) Densité relative :</i>	0.6 - 0.9 (Voir la fiche technique ou les spécifications du produit pour une valeur plus précise, si disponible)
<i>n) Solubilité(s) :</i>	Soluble dans l'eau.
<i>o) Coefficient de partage :</i>	-2
<i>p) Température d'auto-inflammabilité :</i>	Ne s'auto inflamme pas (basé sur la structure chimique).
<i>q) Température de décomposition :</i>	> 150°C
<i>r) Viscosité :</i>	Voir la Fiche Technique.
<i>s) Propriétés explosives :</i>	Kst = 0 Non inflammable à des sources d'ignition de moins de 2,5 kJ.
<i>t) Propriétés comburantes :</i>	Ne devrait pas être comburant sur base de la structure chimique.

*9.2. Autres informations*

Aucun(e).

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

##### 10.1. Réactivité

Aucun à notre connaissance.

##### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

##### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les agents oxydants peuvent causer une réaction exothermique. Au contact de bases fortes, de l'ammoniac est libéré.

##### 10.4. Conditions à éviter

Aucun à notre connaissance.

##### 10.5. Matières incompatibles

Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

##### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de : oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), oxydes de carbone (CO<sub>x</sub>). Ammoniac (NH<sub>3</sub>). Du cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique) peut être produit en cas de combustion dans une atmosphère pauvre en oxygène.

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

##### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

###### Informations sur le produit tel que fourni :

Toxicité aiguë par voie orale:	DL50/orale/rat > 5000 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée :	DL50/cutanée/rat > 5000 mg/kg.
Toxicité aiguë par inhalation :	Le produit ne devrait pas être toxique par inhalation.
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Non irritant.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Non irritant.
Sensibilisation respiratoire/cutanée :	Non sensibilisant.
Mutagénicité:	Non mutagène.
Cancérogénicité:	Non cancérogène.
Toxicité pour la reproduction:	Non toxique pour la reproduction.
STOT - exposition unique :	Pas d'effet connu.
STOT - exposition répétée:	Pas d'effet connu.

*Danger par aspiration :* Aucun danger ne résultera du produit s'il est utilisé dans l'état où il est fourni.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Informations sur le produit tel que fourni :

*Toxicité aiguë pour les poissons :* CL50/Danio rerio/96 heures > 100 mg/L (OCDE 203)  
LC50/Fathead minnow/96 heures > 100 mg/L (OCDE 203)

*Toxicité aiguë pour les invertébrés :* CE50/Daphnia magna/48 heures > 100 mg/L (OCDE 202)

*Toxicité aiguë pour les algues :* IC50/Scenedesmus subspicatus/72 heures > 100 mg/L (OCDE 201)

*Toxicité chronique pour les poissons :* Donnée non disponible.

*Toxicité chronique pour les invertébrés :* Donnée non disponible.

*Toxicité pour les microorganismes :* Donnée non disponible.

*Effets sur les organismes terrestres :* Pas d'effet connu.

*Toxicité pour les sédiments :* Donnée non disponible.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Informations sur le produit tel que fourni :

*Dégradation :* Difficilement biodégradable.

*Hydrolyse :* Ne s'hydrolyse pas.

*Photolyse :* Aucune donnée disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Informations sur le produit tel que fourni :

Ne se bioaccumule pas.

*Coefficient de partage (Log Pow) :* -2

*Facteur de bioconcentration (FBC) :* ~0

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Informations sur le produit tel que fourni :

Aucun(e).

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

##### *Évaluation PBT :*

Pas PBT selon les critères de l'annexe XIII de REACH.

##### *Évaluation vPvB :*

Pas vPvB selon les critères de l'annexe XIII de REACH.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun à notre connaissance.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Déchets de résidus / produits non utilisés :

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales. Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.

##### Emballages contaminés :

Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.

##### Récupération :

En accord avec les réglementations locales et nationales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### *Transport terrestre (ADR/RID)*

Non classé.

#### *Transport maritime (IMDG)*

Non classé.

#### *Transport aérien (IATA)*

Non classé.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Tous les ingrédients de ce produit ont été enregistrés ou préenregistrés auprès de l'Agence Européenne des Produits Chimiques ou sont exemptés de l'être.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce produit par la personne responsable de l'élaboration de cette fiche de données de sécurité. Toutes les informations pertinentes utilisées pour réaliser cette évaluation sont incluses dans cette Fiche de Données de Sécurité ainsi que toute éventuelle mesure de réduction des risques.

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

*Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s) :*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle, RUBRIQUE 16: Autres informations.

#### Signification des abréviations et acronymes utilisés :

##### Acronymes

PBT = persistant, bioaccumulable et toxique

STOT = Toxicité spécifique pour certains organes cibles

vPvB = très persistant et très bioaccumulable

#### Conseils relatifs à la formation:

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

*Cette FDS a été préparée en accord avec les Directives suivantes :*

Règlement (CE) N° 1907/2006, comme modifié

Règlement (CE) N° 1272/2008, comme modifié

---

Version : 20.01.b

PRAC001

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou, utilisables pour tout procédé de fabrication.

## ANNEXE(S)

Tel que fourni, ce produit n'est pas dangereux et/ou ne contient pas de substances dangereuses qui:

- nécessitent un enregistrement sous REACH; ou,
- démontrent des effets pertinents qui exigeraient une évaluation de la sécurité chimique; ou,
- sont présentes à des concentrations supérieures à leur valeur limite.

Par conséquent, conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31, paragraphe 7, un scénario d'exposition n'est pas nécessaire en annexe de la fiche de données de sécurité.